

Novembre
2020

n°
151

L'Éclair



Saint-Arnoult
en Yvelines

#jesuisenseignant

www.saintarnoultenyvelines.fr

MAGAZINE MUNICIPAL DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Qualité de l'air

Qu'implique pour tous
l'instauration des Zones à
Faible Émission ?
Pages 8 - 9.



Unis face au virus

P.2-3



Des nouveautés à la crèche

P.11

Retour du confinement pour retrouver au plus t

Y aura-t-il une seconde vague ou non ? Cette question qui aura partagé tant de spécialistes durant des semaines n'est plus d'actualité. Le virus est bel et bien présent dans notre quotidien.

5 27 morts en 24 heures ! C'est le chiffre communiqué mercredi 28 octobre par le Président de la République en préambule à l'annonce d'un reconfinement du pays dès le vendredi 30 octobre. Une démarche déjà entamée quelques jours plus tôt par le Pays-de-Galles et l'Irlande.

Le taux de contamination au SARS-Cov-2 est en hausse constante dans toute l'Europe. Face à la recrudescence des cas de contamination à la Covid-19, non plus sur une ou deux régions françaises, mais sur l'ensemble du territoire, au risque de saturer notre sys-

tème de santé par le manque de places d'hospitalisation et de soignants, le Gouvernement avait d'abord décrété un couvre-feu. Partiel sur l'Île-de-France et 8 métropoles dès le 17 octobre, il s'était étendu à 54 départements 5 jours plus tard, pour finalement se transformer en un confinement à tout le pays dès le vendredi 30 octobre.

Tenant compte des enseignements du confinement du printemps dernier, celui-ci préserve davantage l'économie du pays et le système scolaire. Voir ci-dessous.



Reconfinement
jusqu'au mardi 1^{er} décembre 2020



Attestations nécessaires pour toute sortie, à télécharger sur l'application TousAntiCovid

DISPONIBLE SUR
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

Sorties possibles
pour :

- Aller travailler
- Faire ses courses essentielles
- Emmener ses enfants à l'école
- Se rendre à un rendez-vous médical
- Porter assistance à un proche vulnérable
- Prendre l'air à proximité de son domicile (dans un rayon d'1 km pendant 1 heure)

- **Crèches, écoles, collèges et lycées** restent ouverts avec protocoles sanitaires renforcés.
- **Universités et établissements d'enseignement supérieur** fermés et les cours se suivent en ligne.
- **Ehpad et maisons de retraite** : visites autorisées.
- **Guichets des services publics** ouverts.
- **Cimetières** ouverts.
- **Parcs et jardins** ouverts et accessibles dans la limite d'un km de votre domicile avec attestation de déplacement.
- **Rassemblements publics** interdits.
- **Établissements recevant du public non-indispensables** fermés.
- **Bars et restaurants** fermés.
- **Frontières intérieures à l'espace européen** ouvertes.
- **Ports et aéroports** : test rapides obligatoires pour toutes les arrivées.
- **Télétravail** généralisé.
- **Capacité des hôpitaux** portée à 10 000 lits de réanimation.
- **Usines, exploitations agricoles, BTP** : poursuite de l'activité.
- **Pertes des entreprises fermées administrativement** prises en charge jusqu'à 10 000€/mois.
- **Chômage partiel** pour les salariés et employeurs qui ne pourront pas travailler.
- **Indépendants, commerçants, TPE et PME** : un plan spécial va être préparé.
- **Réévaluation du dispositif tous les 15 jours.**

Déjà plus de 6 millions de téléchargements



TousAntiCovid, l'appli du moment. Téléchargez-la !



Notre téléphone regorge d'applications indiquant en permanence notre position, à commencer par le téléphone lui-même.

Alors pourquoi pas une application de plus pour stopper la diffusion du virus ? L'application TousAntiCovid complète l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la COVID-19. Son usage s'avère particulièrement utile dans des lieux où la concentration de personnes rend le respect de la distanciation physique difficile à mettre en œuvre.

Comme l'a rappelé le Conseil scientifique, les nouvelles technologies constituent un outil utile pour retracer les chaînes de contamination, et ce tout particulièrement lorsque la circulation du virus est élevée.

TousAntiCovid est une mise à jour de l'application StopCovid, enrichie par l'accès à des informations factuelles et sanitaires sur l'épidémie. Elle permet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. L'utilisateur peut ainsi agir directement pour sa santé et celle des autres en contribuant à rompre les chaînes de transmission et ralentir la propagation du virus.

Concrètement, TousAntiCovid permet à l'utilisateur testé positif COVID-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité.

L'application alerte les utilisateurs qui ont pu être en contact rapproché avec cette personne testée positive Covid-19 au cours des derniers jours. Cette information va leur permettre de s'isoler immédiatement et d'éviter de contaminer à leur tour de nouvelles personnes.

L'utilisation de l'application est fondée sur le volontariat et chaque utilisateur est libre de l'activer et la désactiver au gré des situations. C'est un outil complémentaire essentiel pour lutter contre la COVID-19. Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

VOUS CRAIGNEZ POUR VOTRE VIE PRIVÉE ?

Désactivez TousAntiCovid en 1 clic dans la sphère privée et réactivez la en extérieur, toujours en 1 clic.

PRÉSERVEZ LES AUTRES

Vous êtes positif à la Covid-19. Déclarez-vous !

OÙ VOUS FAIRE DÉPISTER ?

L'appli vous indique les centres de dépistages proches de chez vous.

VOUS DEVEZ SORTIR ?

L'appli vous permet de remplir votre attestation de déplacement en ligne



INTERVIEW

L'Éclair à la rencontre du Maire



Entre l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty et le reconfinement, l'actualité est tristement chargée. Quelle est votre vision sur ces deux points ?

Comme chacun d'entre-nous, je suis attaché à la République et à ses valeurs que nous défendons avec force et conviction. La liberté de conscience, la liberté d'exprimer ses opinions, la liberté de croire ou de ne pas croire, voilà ce que Samuel Paty transmettait, et voilà ce à quoi nous sommes attachés.

La préservation des valeurs républicaines est notre devoir pour que notre pays reste un pays de liberté et de tolérance.

Puisse son dévouement et son engagement être un exemple pour nous tous.

Le confinement durcit les règles sanitaires. La vigilance doit être plus que jamais de mise, notamment envers les plus faibles d'entre nous.

Les rassemblements de tout genre difficilement contrôlables sont désormais impossibles. Il fallait une telle mesure pour endiguer la propagation du virus. J'invite chacun à respecter avec rigueur ce nouveau confinement ainsi que les règles de distanciation et le port du masque lors des déplacements essentiels.

Pour faire face à cette situation complexe, il est primordial pour l'ensemble de la population de faire preuve de soutien envers les plus fragilisés. Je pense à nos aînés mais aussi à nos commerçants pour qui cette période devra être la plus courte possible afin de rouvrir leur enseigne au plus vite. Chacun doit faire preuve d'une réelle discipline face aux règles établies par le Gouvernement.

J'invite chacun à prendre soin de lui et de ses proches.

Votre journal municipal vous a été livré avec du retard, afin d'être au plus près de l'actualité liée au reconfinement national annoncé mercredi 28 octobre.

RÉTROSPECTIVE

Zoom sur les actions dans



Apéro

Les lectrices et lecteurs de la médiathèque "Les yeux d'Esla" se sont retrouvés le 6 octobre pour partager autour de leur coup de cœur et ce quel que soit le support, papier ou numérique.



▲ **Honneur**

Le maire Sylvain Guignard a procédé à la remise de diplômes de la médaille du travail à huit Arnolphiens. À cette occasion, chacun d'eux s'est exprimé sur son entreprise et sa profession.

▲ **Témoignages**

Lors du 16^e Parcours d'Artistes Hélicon et à partir de l'œuvre éphémère de Cécile Dachary et de Delphine Drouin installée dans le pigeonnier, exceptionnellement ouvert pour l'occasion, les Arnolphiens ont exprimé en un mot leur impression laissée par le confinement lors du printemps dernier : ennui, emprisonnés, impatience, temps suspendu... mais aussi soulagement, jouissance, liberté, espoir...



▲ **Générosité**

Merci aux Arnolphiens donateurs et bénévoles pour l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve lors de la collecte alimentaire menée par l'association AEDA VIA au profit des familles arnolphiennes identifiées par le CCAS.



▲ Vies

117 donneurs ont répondu présents à l'appel de l'Établissement Français du Sang dont les réserves sont au plus bas. **Prochain don** : mercredi 11 novembre de 10 h 30 à 16 h à l'Espace René Cassin, 11 rue des Vergers Saint-Jacques à Dourdan.



▲ Protection

Alors que la chasse est ouverte depuis le 20 septembre dans les Yvelines, ce faisan posé sur le toit terrasse de la mairie, semble venir chercher protection auprès de l'autorité territoriale, qui lui a confirmé que la date de fermeture de la chasse est bel et bien fixée au 28 février à 18 h.



▲ Zéro-phyto

À l'approche de l'hiver, 17 km de voirie ont été désherbés.

▲ Gâtés

Salade de foie gras et confit de canard, risotto de poulet à la truffe et mignardises en dessert ont constitué le menu du banquet des aînés, livré à domicile cette année par le maire et ses adjoints à 129 Arnolphiens. Léone Pastourel, notre doyenne de 102 ans, a mis un point d'honneur à recevoir le 1^{er} magistrat de la commune.



▲ Salmonidés

Les pêcheurs des Amis de l'Hameçon ont bravé la rudesse de la température de ce début d'automne à l'occasion du second déversement de truites à la Mare Double. Le poisson s'est montré boudeur mais l'ambiance chaleureuse.

La participation citoyenne mise en œuvre



5 700

Cette démarche partenariale entre le préfet, le maire, la gendarmerie et la population ne cesse de se développer. Plus de 5 700 communes l'ont déjà adoptée et mise en œuvre.

Rapprocher les forces de l'ordre de sécurité de l'État, en l'occurrence la gendarmerie, avec les élus locaux et la population afin de développer une culture de la prévention de la délinquance, améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions, tels sont les objectifs de l'opération « Participation Citoyenne ».

En ouverture du conseil municipal du 28 septembre, le maire Sylvain Guignard a laissé le soin au major Bertet, commandant la gendarmerie de notre commune, de présenter le dispositif « Participation Citoyenne ». Simple, efficace et gratuit, il permet de lutter contre les actes de délinquance, les incivilités et encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Comment ça marche ?

Des citoyens référents, sur la base du volontariat, sont choisis par le maire pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie.

- Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.
- Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.
- Ils ne doivent en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier.

Quel est le rôle de la gendarmerie ?

De son côté la gendarmerie désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations et dispense de conseils et diffusion des messages de prévention.

Le maire : pivot du dispositif

- Il organise une réunion publique avec le commandant de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».

- Il signe un protocole avec le préfet et le commandant de gendarmerie locale pour une durée de 3 ans.

- Il anime le dispositif : mise en place d'une signalétique spécifique « participation citoyenne » et présentation publique annuelle du bilan.



Une réunion publique d'information se tiendra lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Pourrez-vous encore vous rendre à Paris et sa M

Chacun de nous est soucieux de la qualité de l'air qu'il respire. L'agence Santé Publique France estime à 6 600 le nombre de décès prématurés lié à la pollution de l'air sur la Métropole du Grand Paris. Mais que pouvons-nous faire à notre échelle de citoyen ? Le législateur tente de répondre à cette question, par l'instauration de Zones à Faible Émission, les fameuses ZFE.



Calendrier des interdictions de v

	2021	2022	20
 Paris	 et antérieurs	 et antérieurs	 et antérieurs
 Métropole du Grand Paris	 et antérieurs	 et antérieurs	 et antérieurs

Habitant à proximité de Paris, nous connaissons tous la vignette Crit'Air et sa déclinaison de couleurs. Mais qui l'arbore sur son pare-brise ? « Ce n'est pas pour moi. Je ne vais pas à Paris et encore moins lors des pics de pollution ». Car en effet Paris est une ZFE et la circulation y est limitée et pas seulement lors des pics de pollution, contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Déjà limitée tous les jours...

À Paris intra-muros, quel que soit le taux de pollution, les véhicules Crit'Air 5 et 4 ne peuvent plus circuler entre 8 h et 20 h. Les Crit'Air 5 et non classés, à savoir les véhicules légers, essence ou diesel d'avant 1997, sont même interdits sur le boulevard périphérique.

En 2022, les véhicules de la catégorie Crit'Air 3 devraient à leur tour ne plus avoir droit de Cité, suivis en 2024 par ceux de la catégorie Crit'Air 2, soit zéro véhicule diesel à Paris pour les Jeux Olympiques. L'objectif pour 2030 est zéro véhicule essence.

...et bien au-delà de Paris

La Métropole du Grand Paris est également une ZFE forte de 79 communes, dont déjà 57 d'entre-elles ont adopté les restrictions de circulation. Ce choix est laissé aux municipalités. Aujourd'hui, seuls les véhicules légers Crit'Air 5 et non classés sont interdits de circulation. Cette limitation devrait s'étendre



Métropole avec votre véhicule ?

Véhicules

2024

2030



Fort-de-France, Montpellier, Nice, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulon, Saint-Etienne et Toulouse.

Donc même sans se rendre à Paris, nous sommes déjà tous concernés par la ZFE. Deux villes des Yvelines, Velizy-Villacoublay et Viroflay font même partie intégrante de la ZFE du Grand Paris.

Quelle sanction ?

À Paris des contrôles aléatoires peuvent se traduire par une amende à 68 €. La Métropole du Grand-Paris se veut avant tout pédagogique et explique les raisons de la ZFE avant de procéder à des verbalisations.

Radar anti voitures anciennes

En date du 28 septembre 2020, le site Internet auto-moto.com rapporte les paroles de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, au micro de BFM-TV et RMC : « La voiture qui ne doit pas entrer dans la Zone à Faible Émission sera flashée un peu comme avec un radar de contrôle de vitesse et elle recevra une amende ». Précision du site : « Pour l'heure, l'exécutif n'a pas détaillé le fonctionnement de ces radars. Croiseront-ils les plaques repérées avec les fichiers « carte grise » pour connaître la date de première immatriculation ? Repèreront-ils les certificats Crit'Air sur les pare-brises ? La pose de nouveaux appareils sera-t-elle nécessaire ? »

Sources : linternaute.com, challenges.com, auto-moto.com, métropole Grand Paris

Quelles sont les villes de la ZFE du Grand-Paris ?



Alfortville, Antony, Arcueil, Asnières-sur-Seine, Aubervilliers, Bagnolet, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Cachan, Charenton-le-Pont, Chaville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Clichy la garenne, Colombes, Courbevoise, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gentilly, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, La Garenne-Colombes, Le Kremlin-Bicêtre, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Levallois-Perret, L'Hay-les-Roses, L'Île-Saint-Denis, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Montreuil, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Paris, Puteaux, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Thiais, Vanves, Vaucresson, Ville-d'Avray, Villejuif, Villeneuve-la-Garenne et Vincennes ont également demandé leur intégration à la ZFE.



Service de délivrance des certificats qualité de l'air.

aux véhicules des catégories Crit'Air 4 en janvier 2021 puis les Crit'Air 3 en juillet 2022. Tout comme Paris, la Métropole devrait se passer des véhicules arborant une vignette Crit'Air 2 dès janvier 2024, avec le même objectif pour 2030 à savoir plus aucun véhicule essence.

Pourquoi ?

« La finalité de ces mesures n'est pas de chasser les véhicules des villes, mais bel et bien d'améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions de dioxyde de carbone et les particules fines, avec le renouvellement du parc automobile par des véhicules plus propres, au bénéfice de la qualité de vie, de la réduction des nuisances sonores et de l'attractivité du territoire », peut-on lire sur le site internet du Grand Paris.

Y compris sur votre lieu de vacances !

Les ZFE existent dans 231 villes européennes selon le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Outre les ZFE de Paris et du Grand Paris, Grenoble en est également dotée. D'autres villes devraient leur emboîter le pas : Lyon, Marseille, Lille, Clermont-Ferrand,

L'ATSEM, l'assistante de la maîtresse

La vie sociale de chaque enfant débute par un saut dans l'inconnu. Un environnement dont il a bien sûr entendu parler mais à propos duquel il ignore tout : l'école et la maîtresse. Dans la présentation qui lui en a été donnée, il manque pourtant une pièce essentielle à son bon fonctionnement : l'ATSEM.



L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles est une figure jamais dans la description que les parents peuvent donner de l'école à leur bambin en préambule à leur première rentrée des classes. Titulaire d'un CAP petite enfance et du concours territorial adéquat, « l'ATSEM est notre assistante. En classe, elle est à nos côtés pour chaque activité. Nos ATSEM sont très professionnelles et connaissent très bien leur métier », se réjouit Pascale Ziane, directrice de la maternelle Guhermont.

L'ATSEM accueille les enfants à la porte de l'école le matin. Et même très tôt, dès 7h15 pour la garderie. Sa présence en classe, à veiller au moindre grain, permet à l'enseignant de se concentrer sur les activités pédagogiques. Elle est le repère de l'enfant pour trouver

une oreille attentive à ces petits tracas de la journée : un besoin urgent, un lacet à refaire, un nez enrhumé, des mains sales...

C'est encore l'ATSEM, qui le midi sera présente à la cantine, et tentera de faire découvrir de nouvelles saveurs. Pas facile avec les légumes ! À l'heure de la sieste, pour obtenir le calme et faire un câlin, elle est encore à la manœuvre. Même après l'école, lorsque les enfants ont retrouvé leur famille, l'ATSEM est présente pour remettre de l'ordre dans la classe et veiller à son entretien. Une belle amplitude horaire et un large éventail des missions pour une profession qui souffre bien souvent d'un manque de considération. Bravo mesdames !

Nos écoles forment au CAP petite enfance

Le CAP petite enfance s'obtient après un cycle de formation de deux années en alternance. Actuellement, trois apprenties du C.F.A. la Grande Colombe de Rambouillet se forment au métier sous la tutelle d'une ATSEM. Un partage du savoir établi depuis de nombreuses années et toujours assorti de succès.



Sophie Morais,
15 ans d'Ablis

Lors de mon stage d'observation en classe de 3^e à l'école maternelle Jeu de Paume, la directrice m'a dit que l'on pourrait m'accueillir en alternance si j'étais intéressée. D'où ma présence cette année en classe de grande section pour apprendre le métier d'ATSEM. Après le CAP, j'envisage de passer un Bac Pro.



Ophélie David, 16 ans d'Obville

J'ai effectué mon premier mois de formation à la maternelle Guhermont. Isabelle, ma tutrice, me forme aux différentes missions. En journée, je m'occupe des enfants, je les aide, je suis là pour eux. Le soir et durant les vacances, on fait le ménage des classes. Je préfère être à l'école en tant qu'ATSEM plutôt qu'élève.



Marine Goncalves,
17 ans, arnolphiennaise

J'ai toujours aimé m'occuper des petits enfants, notamment de mes cousins. Cela me plaît beaucoup. Ma seconde année à la maternelle Jeu de Paume confirme mon choix d'exercer dans la petite enfance. Je souhaite devenir ATSEM. Mes études se terminent en juin 2021. L'idéal serait d'effectuer la rentrée prochaine à Jeu de Paume. Mais quelle que soit ma fonction, l'essentiel sera d'être au contact d'enfants.

Julie de Troy, nouvelle directrice de la crèche

Après 25 années de bons et loyaux services à la tête de la crèche associative « Les Lapins Bleus » Pascale Lorentz, sage-femme de formation, a laissé sa place à Julie de Troy, infirmière.

Assistante de communication à la mairie de Plaisir, puis assistante de rédaction pour un magazine féminin en début de carrière, Julie de Troy a réussi en 2012 sa reconversion professionnelle à la fonction d'infirmière.



Tout d'abord au service pédiatrie de l'hôpital de Dourdan, puis depuis 2013 auprès des nouveaux nés à la salle de naissance de la maternité de Clamart, Julie de Troy est depuis tout juste quelques semaines la nouvelle directrice de la crèche « Les Lapins Bleus ». « Je connais la crèche depuis 10 ans. Ma fille Camille y a fait ses premiers pas en 2010, puis ensuite Margaux en 2015, Louise en 2018 et actuellement mon petit dernier Raphaël y est accueilli à son tour. J'ai toujours apprécié cette ambiance familiale loin des grosses structures. Les professionnelles

y sont à l'écoute des enfants. Depuis 3 ans, je suis la secrétaire de l'association. Les membres de son bureau m'ont proposé de reprendre la direction. J'aimais beaucoup mon travail en maternité, malgré l'horaire de nuit, la charge importante de travail et le manque de reconnaissance dont souffrent les infirmières. Mais cette nouvelle orientation professionnelle devrait me permettre d'obtenir plus

de temps pour ma propre famille. J'ai donc accepté la fonction. Je gère la partie administrative à savoir l'accueil des parents, les contrats mensuels de garde, les horaires et les 6 personnels de la structure ainsi que les relations avec la C.A.F. et la commune, nos deux principaux financeurs », commente la nouvelle directrice.

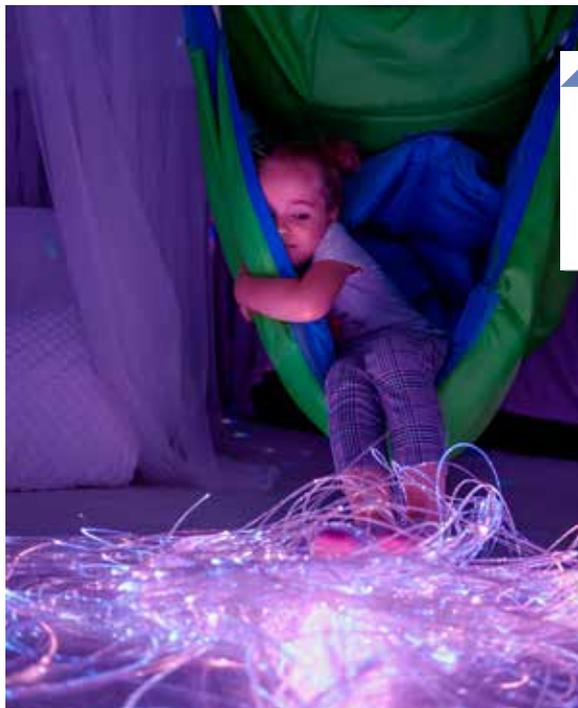
Crèche « Les Lapins Bleus » du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30 - Place du Jeu de Paume 01 30 59 95 94 - creche.lapinsbleus@free.fr

18 est le nombre de berceaux dont est dotée la crèche. Les enfants accueillis sont âgés de 4 mois à 3 ans.

La démarche Snoezelen éveille les petits

Instaurée tout d'abord dans les maisons de retraite au Pays-Bas en 1974, la démarche Snoezelen s'est ensuite imposée dans les hôpitaux puis aujourd'hui en direction des plus jeunes en crèche. L'objectif est de répondre aux multiples besoins de l'enfant : sécurité, détente, exploration sensorielle et relationnelle. Pour cela, par petits groupes, les bambins sont immergés dans un environnement hors du temps et leurs sens mis en alerte : l'ouïe avec une variation de sons relaxants, la vue avec des lumières tamisées et le toucher avec des objets de textures et de formes différentes. Dans un premier temps les enfants vont d'un élément à un autre librement, puis progressivement l'adulte se positionne sur un élément, un objet (balles sensorielles, tubes lumineux, fibres lumineuses, etc.) et encourage les enfants à y aller. L'adulte recueille les émotions des enfants et ce qu'ils peuvent ressentir. Puis en fin de séance, le groupe essaie de s'asseoir ou de s'allonger pour être dans une position de détente et de relaxation.

Nécessaire au développement psychomoteur de l'enfant, ce nouvel outil pédagogique auquel le personnel a été formé devrait être très prochainement proposé aux bambins de la crèche Les Lapins Bleus.



Acquisition

Une partie du dernier don remis à la crèche par l'association «L'affaire de Tous» financera l'achat de matériel.



En savoir plus sur le concept Snoezelen

5 questions, 5 réponses : la mairie répond à vos interrogations

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique «Avis et Réclamations», voire directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.



29 septembre 2020

Je suis coureur à pied et je m'entraînais très régulièrement sur la piste d'athlétisme du stade avant sa fermeture. Je souhaiterais savoir quand la piste sera à nouveau accessible au public.



Réponse : La piste d'athlétisme est de nouveau ouverte aux Arnolphiens souhaitant pratiquer la course à pied et aux associations utilisatrices, tous les jours, du lundi au dimanche, de 8h à 12h et de 14h à 19h.



1^{er} octobre 2020

Je souhaiterais pouvoir m'occuper d'une ou plusieurs parcelles de jardins partagés sur la commune avec les autres jardiniers. Est-ce possible ?



Réponse : Les bonnes volontés pour prendre part à l'embellissement des espaces publics sont toujours les bienvenues. Veuillez contacter les jardiniers bénévoles par mail g.ruault-rousseau@orange.fr et pour entretenir un nouvel espace public près de chez vous, adressez-vous à la mairie à l'adresse demande.say78.fr.



5 octobre 2020

Nous constatons depuis un certain temps la présence de rats dans les égouts. Nous nettoyons régulièrement les égouts sur notre parcelle privée, mais nous constatons toujours une invasion de rats depuis le réseau public. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer la procédure pour une dératisation du réseau public pris en charge par la mairie ?



Réponse : Une campagne de dératisation a été menée en juin, puis les 24 et 25 septembre et enfin mi-octobre conjointement par le SEASY et la commune sur les réseaux d'eaux usées et pluviales. Le SEASY interviendra encore sur le réseau des eaux pluviales courant novembre. Intoxiqués par le poisson qui met 2 à 3 jours pour faire définitivement effet, les rongeurs déboussolés sont alors davantage visibles, avant de mourir.



8 octobre 2020

J'aimerais savoir pourquoi nous n'avons plus, joint à l'Éclair, le programme mensuel du cinéma. Cela permettait, grâce à l'étendue des séances et à la richesse de la programmation, d'organiser ses sorties. Il serait regrettable que l'offre culturelle régresse. Merci.



Réponse : Aujourd'hui, la sortie des nouveaux films n'est assurée qu'au compte-goutte. Les distributeurs n'ont pas de lisibilité à long terme. De ce fait, la programmation n'est assurée qu'à la semaine empêchant l'édition d'un programme mensuel encarté dans l'Éclair. Retrouvez la programmation hebdomadaire du Cratère sur la page Facebook de la commune ou sur lecratere.net



17 octobre 2020

La Rémarde est presque totalement obstruée et devient un dépotoir le long de la sente des Amorteaux.



Réponse : Le 21 octobre, les agents du service Espaces Verts de la commune ont enlevé les déchets accumulés et une demande de curage de cette partie de la Rémarde a été adressée à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, compétente en matière de gestion des cours d'eau.

Les travaux à venir

L'automne est propice à l'entretien et à l'aménagement des espaces verts. Pour diverses raisons liées à leur état sanitaire mais aussi à la sécurité, à la visibilité et à l'accessibilité, certains arbres vont être élagués par les agents communaux. Morts ou devenus trop encombrants voire trop vigoureux au point de déformer la chaussée, d'autres seront abattus. Le mois de novembre sera aussi favorable à la plantation de nouveaux sujets notamment dans le parc Arsonneau et route de Rochefort. Enfin, un fleurissement automnal composé de chrysanthèmes et de cyclamens apportera des couleurs à proximité du cimetière.



Régulant l'éclairage et le chauffage de l'église Saint-Nicolas, l'armoire électrique présente dans le monument va être changée.



La seconde phase de changement des huisseries de la mairie aura lieu ce mois-ci au bénéfice des fenêtres et volets de la salle du conseil municipal.



Une intervention est nécessaire sur la toiture de l'Accueil de Loisirs 3 - 11 ans pour en assurer à nouveau son étanchéité.



Les travaux de voirie vont se poursuivre rues des Cabhousiers, Basse et Sainte-Scariberge. L'extension du cimetière touche aussi à sa fin.



L'épicerie fine en vente à la Cave des Remparts

Afin de satisfaire la clientèle locale, Michel Marina fait preuve de dynamisme en diversifiant son activité de caviste et propose dorénavant une gamme d'épicerie fine.



« Depuis la fermeture de Da Renzo, la clientèle était orpheline, et les demandes des gourmets de retrouver à Saint-Arnoult cette gamme de produits se faisait plus pressante. J'ai donc aménagé la Cave pour proposer des produits de terroir en accordant ma confiance à la maison « Ducs de Gascogne », fabricant-conserveur depuis 1953 dans le Sud-Ouest de la France. Des produits disponibles au détail mais aussi sous forme de coffrets cadeaux », précise Michel Marina, président de l'ACASA.

La Cave des Remparts : 10 rue des Remparts

Tél. : 01 30 41 62 31

E-mail : lacavedesremparts@orange.fr

Internet : www.lacavedesremparts.fr

Lundi : Fermé

Mardi : de 9h30 à 13h et de 16h à 20h

Mercredi : de 9h30 à 13h et de 16h à 20h

Jeudi : de 9h30 à 13h et de 16h à 20h

Vendredi : de 9h30 à 13h et de 16h à 20h

Samedi : de 9h à 13h et de 15h à 20h

Dimanche : de 10h à 13h

La Fée Couture fait dans la broderie



Déjà experte dans les retouches, la création et la confection sur mesure, Paula Da Costa propose dès ce mois-ci la personnalisation de tout support en tissu et skai (vêtements, linge de maison...) par de la broderie, qu'il s'agisse d'inscription de lettres (initiales, prénom...) ou de motifs. À l'approche des fêtes, personnaliser un cadeau peut-être une idée originale. Pensez-y !

La Fée Couture, 29 rue de la Charronnerie

01 75 25 31 73 - 06 10 79 10 53

Horaires d'ouverture : mardi au vendredi de 9h à 12h30 et 15h à 18h30 et samedi de 9h30 à 12h30.



Marché de Noël annulé

Pour raisons sanitaires liées à la Covid-19, c'est avec regrets que l'association Les Ateliers Artisanux annule son traditionnel marché de Noël au Colombier. L'ensemble des bénévoles de l'association vous donne rendez-vous en 2021.

Laura Gohory à la tête de Saveur Jardin



Salariée de l'enseigne depuis 10 ans, Laura Gohory (à gauche sur la photo) est depuis le début de l'année 2020 à la tête de l'unique enseigne de fleuriste de la commune : Saveur Jardin. « Je connais très bien les attentes de la clientèle tant pour les anniversaires, les fêtes et les cérémonies que pour faire plaisir tout simplement », précise la jeune cheffe d'entreprise épaulée par Johana Rojas, fleuriste.

Après le rafraîchissement de ses peintures et le changement de son mobilier, le salon de thé est fin prêt à retrouver sa clientèle.

Saveur Jardin : 2 rue de la Boucauderie - 01 30 88 21 81

Mercredi-Jeudi-Vendredi : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30

Samedi : 9h30 à 13h et 14h30 à 19h30

Dimanche 9h30 à 13h

CONFINEMENT

Accompagnement des commerçants et artisans



Commerçants, artisans et travailleurs indépendants vont de nouveau souffrir de cette période de ralentissement voire de l'arrêt des activités économiques.

Pour vous accompagner dans vos démarches d'aides instaurées par les collectivités territoriales, l'Agglomération Rambouillet Territoires est à votre écoute.

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : 22 rue Gustave Eiffel – BP 40036 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 58 45
cellule-accompagnement@rt78.fr

Et aussi...

VOTRE AVIS COMPTE

Trois quartiers manquent à l'appel



Suite à l'appel lancé lors des deux précédents numéros de l'Éclair auprès des Arnolphiens pour représenter leur quartier lors des conseils initiés par la municipalité, trois des huit quartiers qui constituent la commune manquent de candidats. Il s'agit des quartiers de l'Aleu (n°3), des Halles (n°4) et des Meurgers vers Montmidi (n°6).

Pour candidater, faites vous connaître par mail à l'adresse : com@say78.fr

 Quartier 3 : Parc de l'Aleu

 Quartier 4 : Les Halles

 Quartier 6 : Des Meurgers vers Montmidi

BALAYAGE

Libérez la chaussée !



23 novembre (secteur vert)
24 novembre (secteur bleu)
25 et 26 novembre (secteur orange)

Merci de libérer la chaussée pour permettre le passage de la balayeuse en enlevant vos véhicules.

Retrouvez les zones concernées par secteur : balayage.say78.fr

Quelle est l'origine de notre blason ?

Chaque commune arbore ses propres couleurs, son blason, ses armoiries ou son logo selon la richesse de son passé. Côté histoire, Saint-Arnoult-en-Yvelines est gâtée, au point où l'origine de ses armoiries n'est pas évidente à établir.



Fig. 1

Au X^e siècle, notre commune dépendait de la famille d'Adélaïde ou Adeline de Rochefort, première épouse de Guy 1^{er} de Rochefort dit Guy le Rouge, fils de Guy de Monthléry.

Au fil du temps les familles se sont succédé :

- les Rochefort 1062 - 1112
- les Garlande 1112 - 1120
- les Montfort 1120 - 1317
- les Roucy 1317 - 1376
- les évêques de Paris 1376 - 1702
- les Rohan 1702 - 1789



Fig. 2

Tout naturellement la ville de Saint-Arnoult avait opté pour les armes des Rohan : « de gueules à neuf macles* ». (Fig. 1)

Mais c'était sans compter avec notre commune voisine de Rochefort, qui revendiquait à juste raison les armoiries des Rohan avec comme devise : « Roi ne puis, Prince ne daigne, Rohan suis ».

Un blason pour deux communes, c'était intolérable !

La municipalité de Rochefort a regroupé les armes des Rohan avec celles de Guy le Rouge, issues des Monthléry : « d'or à croix de gueules cantonnés de quatre alérions ». (Fig. 2)

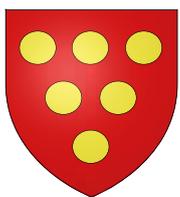


Fig. 3

Parallèlement l'abbé Léchauguet (1914 - 1999) curé de Saint-Arnoult-en-Yvelines de 1965 à 1991, pour le compte de Saint-Arnoult s'est inspiré du blason gravé sur l'ébrasure droite de la fenêtre axiale de l'église en adoptant pour armoiries : « de gueules à 6 besants** or, posées 3, 2, 1 ». (Fig. 3)

A qui appartiennent ces armes ?

1. La gravure de l'église représente des annelets et non des besants (cercles pleins). Dans ce cas, il pourrait s'agir des armes des Prunelé, souvent représentées sur les bornes de la forêt de Rambouillet et dans l'église de Gazeran.
2. La dite gravure étant surmontée d'une mitre, peut-être appartenait-elle à celle d'un prieur de la famille Vove. Nous relevons deux membres de cette famille



au prieuré de Saint-Arnoult : Odart de la Vove et Jehan de la Vove, à cette différence près que les besants sont d'argent et non d'or.

3. Il y a aussi les Seigneurs de Nuisement dont l'écu « de gueules à 6 annelets d'argent » ressemble étrangement à notre blason.
4. Enfin la femme d'Antoine de Pontbriand, seigneur du Mesnil dont les armes sont « d'or à 6 annelets d'argent » pourrait revendiquer également ces armoiries.

Le choix est délicat, en effet le blason gravé dans l'église-priorale, pour lequel a opté l'Abbé Léchauguet ne comportant aucun pigment, il est difficile de l'identifier, étant donné le rôle important joué par les couleurs en matière d'héraldique***.

Sans vouloir absolument retrouver une origine historique, on peut conclure que la commune a adopté comme dessin de ses armoiries, celui du blason d'un prieur de Saint-Arnoult, apposé dans l'église, avec comme disposition : « de gueules à 6 besants d'or, posées 3, 2, 1 ».

* de gueules à neuf macles. « de gueules » signifie « fond rouge » et « macles » signifie en forme de losange.

** besant : disque saillant sculpté

*** héraldique : science des blasons

Sources : Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Tribunes politiques

Majorité municipale



Ville en carence pour cause de carence d'étiq.ette politique

Pourquoi une ville est mise en carence ?

La préfecture fixe des objectifs quantitatifs aux communes de construction de logements sociaux pour une période déterminée, imposée par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain).

Les règles sont assez simples : pour chaque nouvelle construction, notre ville doit prévoir ou imposer un pourcentage de logements sociaux. Ce pourcentage est déterminé par la loi mais il est aussi ajusté en fonction du nombre de logements sociaux demandé à la ville.

Pour Saint-Arnoult-en-Yvelines, nous devons en avoir 627 pour fin 2025. Sur la période de 3 ans 2017-2019 nous devons construire 164 logements sociaux.

Lorsque le bilan triennal (3 ans) fait apparaître qu'une commune ne respecte pas ses objectifs de construction de logements sociaux, le gouvernement incite les préfets à faire preuve de fermeté et d'utiliser les moyens mis à leur disposition pour que les communes qui ne respectent pas la loi SRU et ou le planning de déploiement, soient contraintes de le faire.

Le préfet peut donc avoir recours à l'arrêté de carence au titre de la période 2017-2019.

Quelles sont les conséquences d'une mise en carence ?

La sanction du portefeuille : La majoration du prélèvement ou « l'amende SRU », serait comprise entre 160k€ et 800k€, par an, qui viennent de nos impôts... et sortis du budget de la commune... Calculée en fonction du retard constaté.

La sanction de mauvaise gestion : Le transfert des compétences du Maire au préfet, de la gestion des règles d'urbanisme, des réservations des logements sociaux, du droit de préemption sur les ventes des biens immobiliers des Arnolphiens, du choix des bailleurs sociaux etc...

Alors pourquoi risquons-nous d'être carencé ?

C'est très simple : AUCUN logement social n'a été créé entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2020. ZERO !!! Nous en avons 123, et au premier janvier de cette année, c'était toujours 123.

Qui a le privilège du cœur ?

Certainement pas ceux qui avaient la majorité à Saint -Arnoult-en-Yvelines de 2014 à 2020.

Qui a répondu aux attentes sociales ?

Certainement pas ceux qui ont placé Saint-Arnoult en dernière position du sud des Yvelines avec 4,90% de logements sociaux.

Qui a bien géré la commune ?

Certainement pas ceux qui sont responsables du risque élevé de mise en carence de la ville.

Qui risque de payer pour ces ingérences du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2020 ?

C'est nous, toujours les mêmes, les Arnolphiens, ceux qui ont voulu le changement, ceux qui ont voulu avancer, faire des projets et maîtriser l'évolution de leur ville.

Et nous risquons de ne pas pouvoir le faire, sanctionnés pour des fautes commises par d'autres, ceux qui se valent d'une bonne gestion sociale par leur étiq.ette politique...

Comment osez-vous ?

Opposition municipale



Ensemble pour Saint Arnoult

L'efficacité et l'urgence...

Quatre mois après le second tour, un jury va être réuni pour valider le choix de la future maison médicale. Que de temps perdu, alors que le dossier était prêt depuis juin et qu'il est indispensable de ne pas perdre de temps : 12 projets sont prévus par le Département entre 2021 et 2024. Éviterons-nous le risque d'être dans le dernier wagon et de voir nos médecins partir en retraite avant que la maison médicale voit le jour ?

S. Guignard a annoncé lors du dernier Conseil municipal que des travaux d'entretien des trottoirs et de la voirie allaient être sous-traités à une entreprise extérieure, qui serait plus efficace et rapide que nos services techniques. Un mois plus tard... toujours rien en termes d'amélioration de la propreté, mais probablement une démotivation bien compréhensible des agents à qui les nouveaux élus ne font visiblement pas confiance...

Gérer une commune ne s'improvise pas...

Toutes nos informations sur la page Facebook : epsa78730

Numéros utiles

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeune	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde :	
- en journée : monpharmacien-idf.fr	
- de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 25
Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13 h 30 à 18 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h 30
et 15 h 30 à 17 h 30
Mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
et 13 h 30 à 17 h 30
Samedi : 8 h 30 à 12 h

CCAS

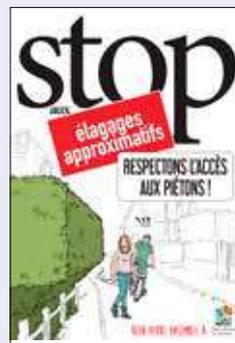
Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie les samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30.

Respectons l'accès aux piétons



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ou privées de manière à ce que les végétaux ne gênent pas le passage des piétons et la visibilité.

L'agenda

Accédez
à l'agenda
depuis votre
mobile !



MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE

13 h 30 : Randonnée de 13 km avec Saint Arnoult Randonnée. RDV au parking de l'Étang d'Or à Rambouillet.

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

9 h et 13 h : Deux randonnées avec Saint Arnoult Randonnée. Le matin 12 km et l'après-midi 9 km. RDV au parking du chemin Rose (à côté des tennis) à Bonnelles.

« DIVERTISSEMENT »

Concert flûte & guitare



Partenaires de longue date, tous deux de niveau international, Béatrice Bellocq et Pascal Parnet-Feugueur partagent une même passion pour de nombreux styles de musique et la même exigence d'excellence. Grâce à Vivaldi, Beethoven ou à de nouvelles œuvres, le duo vous fera voyager dans des mondes parfois connus, parfois étranges, toujours merveilleux...

Dimanche 6 décembre à 17h - Auditorium du conservatoire
Entrée libre sur réservation :
www.rt78.fr/conservatoire

FORMATION

Retour des Ateliers numériques



Initiés par le Conseil départemental des Yvelines, les Ateliers numériques sont de nouveau proposés en mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Quoi ? Une initiation gratuite à l'informatique. B.A.-BA informatique : bureautique (Word, Excel), Internet et e-administration, Applications smartphone, tablette et approfondissement sites administratifs

Pour qui ? Les personnes de 16 à 25 ans sans emploi et non scolarisés, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les retraités.

Quand ? 2 fois 2h30 par semaine pendant 3 semaines et demi (7 sessions). Dates communiquées à l'inscription.

Comment s'inscrire ? Appeler le CCAS au 01 30 88 25 20 ou 01 30 88 25 34. Il n'est pas utile de posséder son propre matériel, il est mis à disposition.

La médiathèque renouvelle sa collection auprès de L'Oiseau Lyre



La médiathèque « Les yeux d'Elsa » préserve son attractivité auprès de ses lecteurs en renouvelant régulièrement sa collection constituée de plus de 18 000 documents. Afin de privilégier le circuit court, c'est auprès de la librairie L'Oiseau Lyre que les romans, BD et autres documentaires proviennent. Dernièrement, c'est en personne

que Mme et M. Charpentier les libraires arnolphiens ont amené une livraison composée d'ouvrages de la rentrée littéraire et de BD. La prochaine livraison sera composée de nombreux documentaires. **L'Oiseau Lyre - 60 rue Charles De Gaulle - 01 30 59 91 15**

Librairie L'OISEAU LYRE
FORMULE
click and collect

Un guichet est mis en place à l'entrée de la boutique

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi
de 11h à 12h30
et de 16h à 18h30

Jeu de 16h à 18h30

1. Vous passez votre commande par téléphone, par SMS ou par mail
06.70.40.11.79
loiseau-lyre@orange.fr
2. Nous vous informons de la disponibilité de votre commande
3. Vous passez à la librairie récupérer votre commande

Merci de votre soutien

Librairie L'Oiseau Lyre, 60 rue Charles de Gaulle, 78730 Saint-Arnoult

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE PRÉSENTE

PING 4-7 ANS

Et dès 3 ans c'est un jeu d'enfant

PRÈS DE CHEZ VOUS ON Y JOUE...

LES PARTENAIRES :

- LETTRE DES BOUTIQUES
- Saint-Arnoult
- CIC
- Le Club 11-17
- USA

Le Club 11-17

FERMETURE COVID-19

du VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 au MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 INCLUS

INFO CCAS

Durant le confinement, le CCAS poursuit la distribution alimentaire des lundi et jeudi pour les familles bénéficiaires.

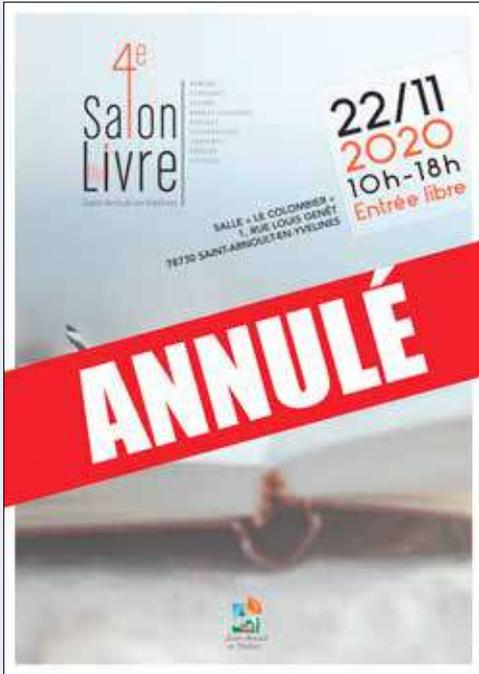
CCAS
Saint-Arnoult en Yvelines



Fermeture annuelle

La Maison Elsa Triolet-Aragon ferme ses portes au public individuel du lundi 30 novembre 2020 au dimanche 31 janvier 2021 pour vous préparer une nouvelle saison. Durant cette période, les réservations de groupes (min. 15 personnes) sont toujours acceptées ainsi que les groupes scolaires. Contactez le 01 30 41 20 15. Veuillez noter que la Maison ferme à tous les publics, y compris aux groupes, la semaine du 24 décembre au 1^{er} janvier et qu'il n'y aura pas de permanence téléphonique.

Pour toute demande, envoyez un mail à info@maison-triolet-aragon.com



SÉANCE DE RATTRAPAGE

«Entre 15h00 et 15h30», prochainement sur votre écran...



Le confinement a ruiné les efforts des bénévoles du Grenier de la Rémarde par l'annulation de son 10^e Festival de théâtre programmé les 21 et 22 novembre 2020 au Cratère.

Afin de permettre aux comédiens du Grenier de faire bénéficier les Arnolphiens de leur talent, une captation de leur pièce sera réalisée prochainement et disponible à tous depuis le site internet de la commune.

Une manière agréable de passer en famille une soirée de confinement.

La mise en ligne de cette pièce intitulée «Entre 15h00 et 15h30» une comédie de Jean-Claude Isler, sera communiquée sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune courant décembre.

État civil

Nos nouveau-nés

KHAYA Ayoub, le 11/09/2020



FOUASSIER Malo, le 14/09/2020



DANEAU Ambre, le 16/09/2020



MARIE Lenka, le 30/09/2020

Ils nous ont quittés

RENOULT Louis, le 11/09/2020

LUCRY Canut, le 24/09/2020

Avis aux propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers sont informés que le géomètre du cadastre sera de passage dans la commune pour la période du 3 novembre au 18 décembre afin de procéder aux opérations de mise à jour du plan cadastral.

Cette intervention fait suite aux dépôts de déclaration d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables ou autres).

Son but est de mesurer et positionner précisément les nouvelles constructions afin de les représenter sur le plan cadastral.

Dans ce cadre, le géomètre sera amené à accéder à votre propriété dans le but de procéder aux mesures par rapport aux limites de propriété ou aux constructions existantes, depuis les cours et jardins, sans pénétrer dans les habitations. Ce travail est sans lien avec le certificat de conformité délivré après un permis de construire. Il est sans frais pour les propriétaires.

L'Éclair

Dépôt légal : Novembre 2020

Directeur de la publication :

Sylvain Guignard

Rédacteur en chef : Stéphane Desclouds

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis - Freepik

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr

www.saintarnoultenyvelines.fr





La Société Historique et Archéologique
vous propose son 10^{ème} ouvrage

ANCIENNES AUBERGES ET VIEILLES DEMEURES DE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

A LIRE SANS MODÉRATIONS !



60
Anciennes
auberges
et vieilles
demeures

GDS ÉDITIONS

**Souscription jusqu'au 30 NOVEMBRE 2020
et diffusion début DÉCEMBRE 2020**

BON DE SOUSCRIPTION

À renvoyer impérativement avant le 30 novembre 2020 à :

Société Historique de Saint-Arnoult - 27 Rue de l'Aleu - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Nom : Prénom :

Adresse

Commande..... Exemplaire(s) de : « **Anciennes auberges et vieilles demeures de St-Arnoult** »
au prix de **25 €** l'exemplaire, au lieu de 29 € (prix après souscription).

Ci-joint un chèque de..... libellé à l'ordre de la Société Historique de Saint-Arnoult.

Ajouter 6 € de frais d'expédition pour ceux qui souhaitent un envoi par la poste.

Pour tous renseignements téléphoner au 01 30 59 31 99 ou par e-mail : jean-claude.houssinot@wanadoo.fr